

21/02/2017



# GENDARMERIE



## En 2017, des mesures pour les personnels civils de la GN ?



Suite à la signature du protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la gendarmerie nationale le 11 avril 2016, dont ont été exclus les personnels civils, le SNAPATSI a adressé un courrier au Directeur Général de la Gendarmerie Nationale. Il dénonçait la volonté affirmée du DG de vouer le protocole qu'aux seules forces opérationnelles et demandait quelles mesures étaient envisagées pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers des personnels civils de la Gendarmerie.

Le 02 juin 2016, le DGGN répondait à notre saisine en réaffirmant la destination du protocole qu'au « seul périmètre des militaires de la gendarmerie nationale ».

**Le SNAPATSI a été la seule organisation à dénoncer cette mise à l'écart délibérée, dès l'annonce faite par le Président de la République. Elle a été la seule à dénoncer l'exclusion des personnels civils du protocole gendarmerie devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur et devant le Président de la République.**

## Avons-nous enfin été entendus ?

Il semblerait que **OUI** ! Sous l'impulsion du SDGPRH, le DGGN a validé la mise en place d'une feuille de route spécifique aux personnels civils gendarmerie dont une première ébauche nous a été présentée courant janvier.

Sans attendre, nous avons proposé de nouveaux thèmes de travaux qui feront l'objet d'une communication ultérieure.

**Le SNAPATSI continue à porter ses revendications et à travailler pour une réelle intégration et reconnaissance des différents statuts au sein du périmètre GN et du Ministère de l'Intérieur.**

### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI, le seul syndicat à défendre vos intérêts !